

COMMUNIQUE DE PRESSE FERMETURE DU PONT DE COURPIAN



Les Voies Navigables de France nous ont alertés sur les conditions de sécurité du Pont de Courpian c'est pourquoi des travaux de renforcement et de mise aux normes de ce pont vont avoir lieu à compter du **Lundi 18 février et ce, pendant 4 semaines.**

L'accès aux véhicules sera interdit durant cette période.

L'accès aux piétons mis en place par l'entreprise sera réglementé :

- Interdit du 18 février au 3 mars 2019
- Autorisé du lundi 4 mars au vendredi 15 mars 2019 aux horaires suivants
 - 07h20 à 08h15
 - 16h55 à 17h30
- Autorisé durant les week-ends



Autres accès possible pour traverser le canal :

- Avenue de l'Ermitage par l'Avenue du Général de Gaulle
- Avenue de Courpian par l'Avenue de Gaillard

Les travaux sont :

- La démolition des garde-corps, des pierres de trottoir, et du corps de chaussée,
- La réalisation de corniches en béton préfabriqué et des trottoirs,
- La pose de garde-corps aux normes,
- La réalisation d'une étanchéité de l'ouvrage,
- La reconstitution du corps de chaussée,

Pour toutes questions technique, vous pouvez contacter Thierry GAGNE -
Service Voirie et Eclairage public, Unité Bureau d'études Hôtel de ville -
Dessinateur-projeteur-charge d'affaires **au 06.08.35.52.34.**